

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Commune SALIES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 juin 2024
L'An deux mille vingt-quatre et le vingt juin

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 13 juin 2024**, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 7

Votants 7

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, et Bernard TOMINET.

Excusés : Bruno LACHENAUD, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS »

Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès avait été conclue pour une durée de 3 ans et arrive à échéance.

Il s'agit donc de la renouveler pour la rentrée 2024-2025.

Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » est de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale et favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité.

Les périodes d'accueil sur le temps scolaires sont :

- le matin : 7h30-8h30,
- le midi 12h-14h,
- le soir : 16h30-18h30
- le mercredi : 7h30 – 18h30 en dehors des vacances scolaires

Le CLAE est également ouvert pendant les petites vacances scolaires (1 semaine à Noël).

Le montant prévisionnel était de 36 320 euros au démarrage en 2018 et avait été réévalué à 42 000 euros en janvier 2019.

La convention prévoit un premier versement à hauteur de 34% en septembre, un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce montant de subvention à 42 000 euros.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget prévisionnel 2024-25 présenté par l'association ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à renouveler la convention de partenariat avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », à la rentrée scolaire 2024-2025 à l'école de Saliès;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention bipartite ad hoc avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », afin de formaliser l'appui et l'aide apportés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

DECIDE d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2024-2025, les subventions suivantes :

- **34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2024 :** 14 280 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2025 :** 13 860 € ;
- **33% de la subvention prévisionnelle en mars 2025 :** 13 860 € ;

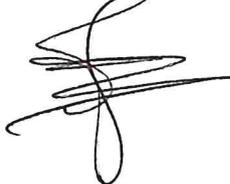
TOTAL : 42 000 €

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal 2024, à l'article 65748.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 juin 2024.

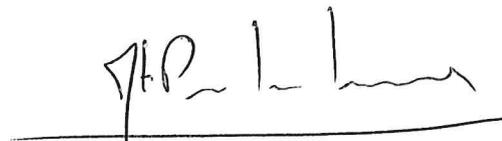
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le